



CPOM et EPRD

Contractualiser la mise en œuvre du projet d'établissement par une démarche CPOM, passer à une pluriannualité budgétaire avec l'EPRD

Objectifs

- ❖ Permettre aux participants de disposer d'une information claire sur le contrat pluriannuel (pluri établissements), voire pluri financeurs (CPOM Tripartite) d'objectifs et de moyens, outils d'allocation de ressources, mais aussi et surtout des objectifs en termes de projets.
- ❖ Mesurer les avantages et inconvénients de ce nouveau support qui pourrait remplacer les procédures budgétaires classiques.
- ❖ Appréhender les avantages et inconvénients, ainsi que les zones de vigilance de cette démarche.

Programme

- ❖ Les bases légales et réglementaires.
- ❖ Les différents CPOM : une démarche volontaire, obligatoire, ou imposée ?
- ❖ Le contrat d'objectifs et de moyens : entre l'organisme gestionnaire et un ou plusieurs financeurs :
 - Pluri annualité
 - Pluri établissements
 - Pluri financeurs : le CPOM Tripartite des EHPAD ou structures à multi financeurs
 - Parcours de l'usager
 - Points de vigilance
- ❖ Clarifier les objectifs à contractualiser
 - Place du projet associatif et d'établissement, en lien avec les schémas: le volet stratégique du CPOM.
 - Le diagnostic préalable, un cadre imposé :
 - Volet politique sociale et notion d'activités
 - Volet ressources humaines
 - Volet économique, matériel et financier
 - Volet « gouvernance »
 - Les objectifs budgétaires et financiers
- ❖ La contractualisation
 - Le contenu d'un CPOM : trame type
 - De l'état des lieux aux fiches actions, les « valeurs cibles » des objectifs opérationnels positionnés sur la durée du CPOM
 - Les points incontournables et/ou négociables du contrat : vigilances et précautions.
- ❖ Un budget pour 5 ans : l'EPRD
 - Réactualisation : le BBZ (budget base « zéro »)
 - Le Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) et Plan Global de Financement Prévisionnel (PGFP)
 - L'impact des indicateurs ANAP
 - Les derniers comptes administratifs : base de référence.
 - La fixation tarifaire sous forme de dotation globale (commune à plusieurs établissements).
 - L'EPRD : un cadre budgétaire et financier.

Date(s) :

Inter: date à fixer en fonction des sollicitations
Intra: date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :

Inter: URIOPSS - Marseille
Intra: dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée :

Inter: 1 jour – 7 heures
Intra: selon vos besoins

Coût :

Inter: 280 €
Intra: selon la durée

Public :

Directeurs, décideurs bénévoles, gestionnaires, responsables administratifs et financiers, responsables des ressources humaines.
12 personnes maximum par groupe

Méthodes pédagogiques :

- ❖ Apports de connaissances théoriques, exposés
- ❖ Échanges entre participants
- ❖ Étude de cas, cas pratiques
- ❖ Travaux de groupe
- ❖ Support de projection remis sur support papier

Intervenant :

Luc MAUDUIT
Consultant formateur gestion budgétaire et tarifaire des ESMS, membre du groupe « gestion tarification » de l'UNIOPSS.